



Pour diffusion immédiate : 31/08/2022

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

**LA GOUVERNEURE HOCHUL ANNONCE QUE LES NOUVELLES LOIS SUR LE
PORT D'ARMES ADOPTÉES EN REPONSE A LA DECISION DE LA COUR
SUPREME ENTRENT EN VIGUEUR LE 1ER SEPTEMBRE 2022**

***Les amendements législatifs tiennent compte de la décision de la Cour suprême
des États-Unis dans l'affaire New York State Rifle & Pistol Association Inc. contre
Bruen***

***Les nouvelles conditions à remplir par les individus souhaitant obtenir un permis
de port d'arme dissimulée incluent, notamment, des formations sur les armes à
feu, un entretien en personne et un examen du contenu des médias sociaux***

***Des restrictions sur le port d'une arme dissimulée s'appliquent à certains lieux à
risque, notamment Times Square, les bars, les bibliothèques, les écoles, les
bâtiments administratifs et les hôpitaux***

***La recertification ou le renouvellement du permis sont désormais requis tous les
trois ans***

***L'État lance un nouveau [site Web consacré à la sécurité des armes à feu](#) afin de
proposer au public, aux propriétaires et aux revendeurs d'armes un site complet
et unique où trouver des informations sur ces nouvelles lois***

La gouverneure Kathy Hochul a aujourd'hui rappelé aux New-Yorkais que les lois plus strictes en matière d'armes à feu, adoptées à la suite de la décision de la Cour suprême des États-Unis de supprimer la procédure centenaire d'octroi de permis de port d'arme de l'État, entreront en vigueur le jeudi 1er septembre. Les lois prévoient des vérifications plus poussées des antécédents et une formation à la sécurité des armes à feu et au tir réel pour les individus souhaitant obtenir un permis de port d'arme dissimulée ; elles interdisent également aux titulaires de permis de port d'arme dissimulée d'introduire leurs armes à feu dans des lieux à risque, notamment Times Square, les bars, les bibliothèques, les écoles, les établissements administratifs et les hôpitaux ; enfin, elles exigent le renouvellement ou la recertification des permis tous les trois ans. La gouverneure a également annoncé la création d'un nouveau [site Web consacré à la sécurité des armes à feu](#) afin de renseigner le public, les propriétaires et les revendeurs d'armes à feu sur toutes les nouvelles dispositions de la loi de l'État.

« Suite à la décision de la Cour suprême de supprimer la législation centenaire de New York sur le port d'armes dissimulées, nous avons rapidement adopté des mesures réfléchies pour assurer la sécurité des New-Yorkais », **a déclaré la gouverneure Hochul**. « Je refuse de renoncer à mon droit, en tant que gouverneure, de protéger les New-Yorkais contre la violence des armes à feu ou toute autre forme de préjudice. Dans l'État de New York, nous continuerons à montrer l'exemple et à mettre en œuvre une législation judicieuse en matière de sécurité liée aux armes à feu. »

« New York montre l'exemple dans le combat visant à réduire la violence liée aux armes à feu et à sauver les vies », **a déclaré le lieutenant-gouverneur Antonio Delgado**. Nous voulons nous assurer que tous les membres de nos communautés soient en sécurité, et ces nouvelles lois sur le port d'armes dissimulées permettront de prévenir les tragédies en garantissant que les propriétaires d'armes à feu reçoivent une formation adéquate, que les mesures de sécurité soient encouragées et que les armes à feu ne soient pas introduites dans des lieux à risque. »

La gouverneure Hochul a également annoncé de nouvelles dispositions en matière de permis et d'âge minimum pour posséder des fusils semi-automatiques, lesquelles entreront en vigueur le dimanche 4 septembre 2022. À compter de cette date, toute personne qui souhaite acheter ou prendre possession d'un fusil semi-automatique devra être âgée d'au moins 21 ans et être titulaire d'un permis. Ces nouvelles dispositions faisaient partie d'un ensemble de lois signées par la gouverneure en réponse à la fusillade de masse à caractère raciste ayant eu lieu à Buffalo au printemps dernier. Les personnes qui possédaient des fusils semi-automatiques avant le 4 septembre 2022 ne sont pas tenues d'obtenir un permis.

Depuis plus de 100 ans, les personnes souhaitant obtenir un permis de port d'arme dissimulée devaient se soumettre à une vérification de leurs antécédents, qui consistait notamment à vérifier s'ils avaient fait l'objet de condamnations criminelles susceptibles de les empêcher de posséder une arme, ainsi qu'à vérifier leur moralité. En réponse à la décision rendue dans l'affaire Bruen, l'État a normalisé et renforcé les vérifications des antécédents nécessaires à l'obtention d'un permis de port d'arme dissimulée en exigeant quatre références de moralité, une liste des comptes de médias sociaux passés et actuels des trois dernières années, des informations sur le conjoint ou le partenaire domestique du demandeur, ainsi que sur tout autre adulte résidant au domicile du demandeur, y compris tout enfant majeur du demandeur, et un entretien en personne avec le responsable chargé de délivrer les permis ou son représentant. Les agents responsables des permis sont habilités à demander toute information supplémentaire qu'ils jugent appropriée.

La formation obligatoire au maniement des armes à feu s'applique à tous les demandeurs de permis de port d'arme dissimulée à compter du 1er septembre 2022, y compris les résidents de la ville de New York et des comtés de Nassau, Suffolk et Westchester qui doivent renouveler leur permis. La formation de à la sécurité des armes à feu, qui comporte 16 heures de cours et deux heures de tir réel, doit répondre

aux [nouvelles normes minimales de l'État](#). Ces normes sont conçues pour procurer aux propriétaires d'armes à feu titulaires d'un permis les aptitudes et les connaissances nécessaires pour ranger et porter leurs armes à feu en toute sécurité, et les éduquer sur d'autres sujets, notamment l'apaisement des conflits, la prévention du suicide et le recours éventuel à la force meurtrière, qui les aideront à assurer leur sécurité et celle des autres.

Les individus qui possèdent actuellement un permis de port d'arme dissimulée et qui renouvellent ce permis auprès de la police de l'État de New York ne sont pas tenus de participer à cette nouvelle formation. Le renouvellement et la recertification des permis de port d'arme dissimulée sont désormais obligatoires tous les trois ans au lieu de cinq. D'ici la fin de l'année, la police de l'État prévoit de mettre en place un processus de recertification en ligne destiné aux détenteurs de permis.

Kevin P. Bruen, surintendant de la police d'État a déclaré : « Nous apprécions vraiment le leadership de la gouverneure Hochul et les ressources qu'elle a fournies pour nous permettre de réprimer vigoureusement le transport d'armes illégales vers notre État. Les agents de police restent engagés dans cette mission, et nous sommes résolus à empêcher les criminels de trafiquer des armes illégales et de mettre nos communautés en danger. »

Rossana Rosado, commissaire de la division des services de justice pénale, a déclaré : « Nous sommes témoins des ravages et des traumatismes causés par la violence des armes à feu dans nos communautés et nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour y mettre fin. Nous remercions la gouverneure Hochul pour son leadership en la matière et nous sommes fiers de nous tenir à ses côtés, pour la sécurité de tous les New-Yorkais, en travaillant avec nos partenaires des forces de l'ordre et des gouvernements locaux pour instaurer ces règles judicieuses de sécurité et de formation pour l'octroi de permis. »

Andrea Stewart-Cousins, cheffe de la majorité, s'est exprimée sur la question : « En réaction à la décision de la Cour suprême qui laisse à penser qu'on donne plus d'importance aux armes qu'à la vie humaine dans ce pays, nous avons ratifié cette législation afin de doter l'État de New York de lois sûres et responsables en matière d'armes à feu. Les États sont en effet les dernières lignes de défense en matière de législation. C'est la raison pour laquelle nous sommes intervenus afin d'éviter que New York soit trop facilement inondée d'armes dissimulées et de veiller à ce que ces dernières ne tombent pas entre de mauvaises mains. Ces mesures, qui viennent s'ajouter à la législation précédente en la matière, sont cruciales à notre époque où l'Amérique compte plus d'armes à feu que d'habitants. New York continuera à accorder la priorité à la sécurité et à la vie des gens, et je remercie ma conférence, le porte-parole Heastie et la gouverneure Hochul pour leur partenariat. »

Le porte-parole de l'Assemblée, Carl Heastie, a déclaré : « La Cour suprême et le lobby des armes à feu privilégient peut-être l'accès aux armes à feu au détriment de la vie des Américains, mais ici, à New York, nous déclarons fermement que cette attitude

est inacceptable. Cette législation permettra d'assurer la sécurité des New-Yorkais dans les espaces publics, non seulement dans les écoles et les bâtiments gouvernementaux, mais aussi dans les épiceries, les transports en commun, les restaurants et les lieux de culte. Nous continuerons à nous battre pour protéger les gens contre la violence des armes à feu et pour assurer la sécurité des familles dans nos communautés. »

Selon le maire de New York, Eric Adams, « La décision rendue par la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire *Bruen* est une décision qui a été entendue dans le monde entier et qui touche directement la sécurité de tous les New-Yorkais. La ville de New York se défendra contre cette décision et, à partir de demain, de nouvelles conditions d'éligibilité pour les demandeurs de permis de port d'armes dissimulées et de nouvelles restrictions sur le port d'armes dissimulées dans les « lieux à risque », tels que Times Square, entreront en vigueur. Nous installerons des panneaux à chaque accès à Times Square pour informer les passants que la zone est interdite aux armes à feu et que les détenteurs d'un permis de port d'arme et les autres personnes ne peuvent pas y accéder avec une arme, sauf dérogation spéciale prévue par la loi. En tant que maire de la ville de New York et ancien officier de police, ma priorité absolue sera toujours la sécurité des 8,8 millions d'habitants de cette ville. Ainsi, alors que la décision de la Cour suprême a sans doute ajouté de nouvelles sources de violence par arme à feu, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour l'endiguer et faire de New York la grande ville la plus sûre des États-Unis. »

Le directeur exécutif de l'association des comtés de l'État de New York, Stephen J. Acquario, a déclaré : « Les propriétaires d'armes à feu qui se conforment à la loi ont le droit de garder et de porter des armes. En tant que responsables chargés de délivrer les permis de port d'armes, notre travail consiste à garantir que les permis sont délivrés en temps utile et en toute sécurité. Nous sommes reconnaissants à la gouverneure Hochul d'avoir tenu compte des commentaires du comté au cours du processus de mise en œuvre. »

Rebecca Fischer, directrice exécutive de New Yorkers Against Gun Violence, a déclaré : « Même si l'industrie des armes à feu s'attaque à nos lois judicieuses sur les armes à feu, à nos communautés et à nos enfants, nous savons que nous pouvons compter sur le leadership de l'État de New York pour nous protéger, jour après jour. En juin, la Cour suprême des États-Unis, soutenue par les lobbyistes des armes à feu, a modifié la loi sur les permis de port d'armes dissimulées de New York, une loi qui contribue à la sécurité des New-Yorkais depuis plus d'un siècle. En réponse, notre État a réagi rapidement en promulguant de nouvelles lois qui renforceront notre processus d'autorisation de port d'arme en public et permettront aux New-Yorkais de vivre en sécurité dans les lieux à risque de l'État de New York. Nous félicitons la gouverneure Kathy Hochul pour sa volonté de s'attaquer à la crise de la violence des armes à feu et de préserver des vies. »

Monisha Henley, directrice en chef des affaires gouvernementales de l'État pour Everytown for Gun Safety, a déclaré : « Alors que la violence des armes à feu continue d'affecter les États du pays au quotidien, les décideurs politiques à tous les

niveaux ont un rôle crucial à jouer en adoptant des lois judicieuses sur la sécurité des armes à feu afin d'assurer la sécurité au sein de leurs communautés. La gouverneure Hochul et les législateurs de New York continuent de montrer l'exemple en la matière, et nous sommes fiers de collaborer avec eux pour faire de New York une ville plus sûre. »

Selon Kris Brown, président de Brady, « les New-Yorkais suont désormais plus en sécurité grâce à l'action de la gouverneure Hochul et des législateurs de l'État qui ont fait preuve d'un leadership extraordinaire en adoptant les mesures nécessaires pour protéger leurs communautés de la violence des armes à feu. La décision de la Cour suprême d'interférer avec les lois de New York, des lois qu'une majorité écrasante de New-Yorkais soutient, était scandaleuse. Mais aujourd'hui, nous pouvons respirer plus aisément sachant que les lois de l'État sur les armes à feu restent strictes et que les dirigeants de l'État sont à l'écoute de leurs habitants et réagissent avec des solutions qui préservent la vie. »

David Pucino, directeur adjoint du Giffords Law Center to Prevent Gun Violence, a déclaré : « Face à la décision irréfléchie de la Cour suprême d'annuler la loi centenaire de New York relative au port d'armes dissimulées, des législateurs courageux se sont mobilisés dans tout l'État. Ces dirigeants savent que le droit de porter des armes ne supprime pas tous les autres droits et que les lois sur la sécurité des armes à feu, qui relèvent du bon sens et sont fondées sur des faits, ne sont pas seulement efficaces : elles sont aussi très largement populaires. La loi qui entrera en vigueur demain favorisera la sécurité des citoyens et préservera la sécurité des New-Yorkais, en respectant les règles fixées par la Cour. Nous remercions la gouverneure Kathy Hochul, le porte-parole Carl Heastie, le chef de la majorité Andrea Stewart-Cousins, le maire Eric Adams et la porte-parole Adrienne Adams pour leur leadership courageux sur cette question de vie ou de mort. »

La police d'État et la division des services de justice pénale de l'État ont également préparé une [foire aux questions sur les nouvelles lois sur les armes à feu](#) à l'intention du public, des propriétaires et des revendeurs d'armes. Outre la formation et les exigences renforcées en matière de vérification des antécédents, les lois :

- interdisent aux individus de porter leur pistolet ou leur revolver dissimulé dans des lieux à risque. Les personnes qui ne sont pas exemptées de cette restriction en vertu de la loi peuvent être inculpées d'un crime pour violation de la disposition relative aux lieux à risque. L'État va lancer/a lancé une campagne de sensibilisation du public pour informer les New-Yorkais de ces nouvelles restrictions.
- exigent des vérifications mensuelles des détenteurs de permis afin de déterminer s'ils ont fait l'objet de condamnations pénales ou de décisions judiciaires susceptibles de les empêcher de détenir un permis de port d'arme dissimulée. L'État communiquera ces informations aux responsables locaux chargés de délivrer les permis pour qu'ils agissent en conséquence.

- exigent que les armes à feu se trouvant dans des véhicules sans surveillance soient déchargées et placées sous clé dans un dispositif de stockage résistant au feu, aux chocs et à l'effraction, à l'abri des regards.
- étendent les exigences en matière de stockage sécurisé si des enfants de moins de 18 ans ou une personne non autorisée à posséder une arme vivent dans une maison où se trouvent des armes à feu, des fusils et des carabines.

Le [site Web du département d'État chargé de la conservation de l'environnement](#) fournit des informations supplémentaires au sujet des répercussions des nouvelles lois sur les activités de chasse et d'éducation à la chasse, y compris les compétitions de skeet et de ball-trap. Ces activités sont toujours autorisées en vertu des nouvelles lois.

La police d'État s'efforce également de mettre en œuvre d'autres exigences qui entreront en vigueur en 2023 : la mise en place d'un système de surveillance par l'État des vérifications des antécédents pour les armes à feu (1er juillet), la création de bases de données relatives aux permis et aux munitions à l'échelle de l'État (1er août) et un partenariat avec la division des services de justice pénale de l'État pour mettre en place une commission d'appel chargée d'examiner les décisions de rejet et de révocation des permis.

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

[SE DÉSABONNER](#)